

HFC INVEST
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1 000 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ST CHAMOND (42400), PARC D'ACTIVITES STELYTEC LE STELYCUBE
498 172 220 RCS SAINT ETIENNE

TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DE RESULTAT
PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2026

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 260 959 €, de la manière suivante :

- | | |
|--|-----------|
| - une somme de | 100 000 € |
| <i>aux parts sociales, à titre de dividende, soit, par part,</i> | |
| <i>une somme d'environ 87,34 €</i> | |
| - et le surplus, soit | 160 959 € |
| <i>au compte « Autres réserves »</i> | |

Total	260 959 €
-------	-----------

Le dividende par part s'élèverait ainsi à environ 87,34 €. Il serait mis en paiement dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code général des impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux associés personnes physiques est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement forfaitaire à la source, obligatoire et non libératoire de l'impôt, de 12,80 %, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues par l'article 242 quater du même code.

Ce prélèvement forfaitaire s'impute sur l'impôt sur le revenu dû à raison des revenus auxquels il s'est appliqué et déterminé dans les conditions fixées au 1 de l'article 200 A du Code général des impôts. Si le prélèvement forfaitaire non libératoire est supérieur à l'impôt dû, le surplus est restitué.

A titre de dérogation aux dispositions du 1 de l'article 200 A précité, il est précisé que, sur option expresse et irrévocable du contribuable, les sommes attribuées peuvent, le cas échéant, être retenues dans l'assiette du revenu net global défini à l'article 158 du même code.

Par ailleurs et en application des dispositions des articles L.136-7 et L.136-8 du Code de la sécurité sociale sous réserve des dispositions de l'article L.131-6 du même Code, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 18,60 % au titre de la contribution sociale généralisée, de la contribution au remboursement de la dette sociale et du prélèvement de solidarité.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L 131-6 du code de la sécurité sociale, est soumise à cotisations et contributions sociales la part de dividendes perçue par le travailleur indépendant non agricole, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, excédant 10 % du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en compte courant détenus en toute propriété ou en usufruit par ces mêmes personnes.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les sommes distribuées à chaque part à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercices / Date décision	Dividende	Abattement	Montant éligible à l'abattement
31 décembre 2024	87,34 €	40 %	87,34 €
31 décembre 2023	87,34 €	40 %	87,34 €
31 décembre 2022	87,34 €	40 %	87,34 €

Signature :

Pour extrait certifié conforme

Fait le 30 juin 2026 et signé électroniquement.

Le Signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes par l'intermédiaire de la plateforme DocuSign qui satisfait aux dispositions de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017, au moyen d'un certificat électronique conforme aux normes RGS et eIDAS.

**La gérance
Cédric FABRE**

Signé par :

075A667040AF43A...



HFC INVEST

Société à responsabilité limitée

au capital de 1.000.000 €

Siège social : PARC D'ACTIVITES STELYTEC LE STELYCUBE

42 400 SAINT-CHAMOND

R.C.S : SAINT ETIENNE 498 172 220

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025



Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société HFC INVEST,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HFC INVEST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe « Changement de règles et méthode comptables » qui présente les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06.



III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres de participation.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025, s'établissent à 2.119.375€ sont évalués à leur coût d'acquisition. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société HFC INVEST à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

h

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

b



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition de la Gérance dans le délai prescrit par le code de commerce, certains documents indispensables à l'accomplissement de notre mission nous étant parvenus tardivement.

Fait à SAINT ETIENNE, le 23 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

SARL LAURENCE.CROPPI

LAURENCE RABOISSON CROPPI

- BILAN ACTIF -

SARL HFC INVEST

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	24 700		24 700	24 700
Constructions	222 300	33 345	188 955	200 070
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	13 000	5 572	7 428	9 285
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations	2 119 375		2 119 375	2 139 430
Créances rattachées à participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	5 705 000		5 705 000	5 900 000
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	8 084 375	38 917	8 045 458	8 273 484
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés	141 153		141 153	37 538
Autres créances	2 503 181		2 503 181	2 068 547
Charges constatées d'avance	17 302		17 302	831
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	1 320 000		1 320 000	1 370 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	29 358		29 358	140 566
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	4 010 995		4 010 995	3 617 483
Frais émissions des emprunts (V)				
Primes remboursements emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	12 095 369	38 917	12 056 452	11 890 967
Renvois:				
(1) Dont à moins d'un an :				
(2) Dont à moins d'un an :				

- BILAN PASSIF -

SARL HFC INVEST

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 1 000 000,00)	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	10 262 726	8 907 726
Report à nouveau	126 762	126 762
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	260 959	1 455 000
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	11 750 447	11 589 488
AUTRES FONDS PROPRES		
Montant des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	165 756	178 036
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 129	12 754
Dettes fiscales et sociales	114 116	43 662
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 003	67 028
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	306 005	301 479
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (IV)		
TOTAL PASSIF GENERAL (I + I bis + II + III + IV)	12 056 452	11 890 967
Renvois :		
(1) Dont à moins d'un an	152 379,00	135 831,00
(2) Dont emprunts participatifs		

u

- COMPTE DE RESULTAT -

SARL HFC INVEST

du 01/01/2025 au 31/12/2025

			31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	511 603		511 603	433 098
Chiffre d'affaires net	511 603		511 603	433 098
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				7 500
Produits des cessions d'immobilisations, incorporelles et corporelles				
Autres produits			5 839	
Total des produits d'exploitation I (1)			517 442	440 598
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (1)			103 656	78 374
Impôts, taxes et versements assimilés			5 399	7 728
Salaires			306 131	336 552
Cotisations sociales			40 172	46 474
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements			12 972	12 972
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux dépréciations				
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			27 652	9
Total des charges d'exploitation II (2)			495 983	482 110
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			21 459	-41 512
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

- COMPTE DE RESULTAT -

SARL HFC INVEST

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations (2)	89 323	92 875
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	52 000	156 000
Autres intérêts et produits assimilés (2)	222 688	155 710
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		195
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	364 011	404 780
Charges Financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)	19 302	5 765
Différences négatives de change		123
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	20 055	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)	39 357	5 888
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	324 655	398 892
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	346 114	357 380
Produits Exceptionnels (VII)		1 430 469
Charges Exceptionnelles (VIII)		276 227
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		1 154 242
Participation des salariés aux résultats (IX)	8 000	12 000
Impôts sur les bénéfices (X)	77 155	44 622
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	881 453	2 275 847
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	620 494	820 847
BENEFICE OU PERTE	260 959	1 455 000
Renvois:		
(1) dont redevances de crédit-bail mobilier		
(1) dont redevances de crédit-bail immobilier		
(2) dont produits concernant les entités liées		153 186,00
(3) dont intérêts concernant des entités liées		

SARL HFC INVEST

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 12 056 452€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 260 959€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Changement de règles et méthodes comptables:

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Conformément à l'article 27 du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, ces modifications n'entraînent pas de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principaux reclassements et les regroupements qui ont été opérés dans la colonne comparative «31-12-2024», entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers sont les suivants :

- la ligne «Charges constatées d'avance» est remontée entre la rubrique des «Créances» et celle des «Valeurs mobilières de placement»;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste «Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions»;

Les principaux autres impacts de ce nouveau règlement dans les comptes de l'exercice 2025 concernent :

- la suppression des transferts de charges,
- Le réaffectation des cession d'immobilisations.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du règlement n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, tel que modifié par les règlements de l'Autorité des normes comptables, notamment le règlement n° 2022-06.

À compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2025 et conformément au règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, seules les opérations suivantes sont, le cas échéant, comptabilisées dans le résultat exceptionnel :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur (conséquences susceptibles d'avoir une influence sur le jugement des utilisateurs des états financiers et sur leurs décisions) et inhabituel (non lié à l'exploitation normale et courante);
- Les écritures comptables d'origine purement fiscale, notamment les provisions réglementées et les amortissements dérogatoires;
- Les changements de méthode comptable si l'impact est comptabilisé en résultat plutôt qu'en capitaux propres;
- Les corrections d'erreurs sauf s'il s'agit de corriger une écriture imputée sur les capitaux propres.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'entité respecte les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après et dans les règles et méthodes comptables complémentaires ANC 2022-06.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT :

ACTIF

Immobilisations :

- Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, incluant les frais directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation estimée. Lorsque des composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, ils font l'objet d'un plan d'amortissement distinct. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle d'un actif devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation probable. Les coûts de développement répondant aux critères d'activation sont inscrits à l'actif et amortis sur leur durée d'utilisation estimée.

Le cas échéant, le fonds commercial est amorti sur sa durée d'utilisation ou, à défaut, fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes) sont inclus dans la valeur d'entrée des actifs.

Les coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'immobilisations ne sont pas incorporés dans le coût des actifs et sont comptabilisés en charges.

- Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+	+	-	-	Valeur brute fin exercice
		Réévaluations	Acquisitions	Virements	Cessions/rebuts	
Terrain	24 700	-	-	-	-	24 700
Constructions	222 300	-	-	-	-	222 300
Installations générales, agencements, aménagement divers	13 000	-	-	-	-	13 000
Total Immobilisations Corporelles (II)	260 000	-	-	-	-	260 000

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+	+	-	-	Valeur brute fin exercice
		Réévaluations	Acquisitions	Virements	Cessions/rebuts	
Autres participations	2 139 430	-	-	-	20 055	2 119 375
Prêts et autres immobilisations financières	5 900 000	-	5 000	-	200 000	5 705 000
Total Immobilisations Financières (III)	8 039 430	-	5 000	-	220 055	7 824 375
TOTAUX (I+II+III)	8 299 430	-	5 000	-	220 055	8 084 375

- Amortissements :

Amortissements	Début exercice	+	-	Fin exercice
		Amortissement	Reprise	
Constructions sur sol propre	22 230	11 115	-	33 345
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencés, aménag. divers	3 715	1 857	-	5 572
Total Amortissement. Corporelles (Total II)	25 945	12 972	-	38 917
TOTAUX	25 945	12 972	-	38 917

- Immobilisations Financières :

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces immobilisations n'ont pas été intégrés dans les valeurs immobilisées et sont comptabilisés en charges.

Immobilisations Financières	Valeur brute Début exercice	+	+	-	-	Valeur Brute Fin exercice
		Réévaluations	Acquisitions	Virements	Cessions/Rebuts	
Autres participations	2 139 430	-	-	-	20 055	2 119 375
Prêts & Autres Immo financières	5 900 000	-	5 000	-	200 000	5 705 000
TOTAUX	8 039 430	-	5 000	-	220 055	7 824 375

- Filiales et Participations :

Les titres de participation dans les sociétés contrôlées de manière exclusive sont évalués selon la méthode de la mise en équivalence lorsque cette méthode est appliquée.

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable nette des titres détenus	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice
-Filiales détenus à + de 50%						
SCI FSE ST ETIENNE	1 000	46 995	100	463 110	18 893	- 27 977
SARL FP IMMOBILIER	10 000	- 179 944	100	10 000	-	- 18 589
SARL DEMATICALL	100 000	583 816	100	9 418	1 402 837	224 076
SCI FSE VALENCE	1 000	- 10 930	100	47 039	49 295	15 587
SCI LE 4 INVEST	10 000	- 18 579	100	10 100	58 328	7 215
SCI E2F MONTELMAR	1 200	- 35 586	80	960	15 483	629
SCI EFK	1 000	136 198	80	141 582	82 536	44 457
SAS HFK	1 481 000	1 805 688	60	888 600	431 127	232 720
-Participations détenues entre 10% et 50%						
SAS NEXT STEP AUDIT	40 000	136 005	50	41 000	1 130 973	27 879
SARL BAFY	12 000	478 267	50	6 000	299 785	112 356
SC FL2	1 000	- 104 511	50	500	6 929	- 5 532
SCI FL	1 000	- 88 112	50	500	7 848	- 3 535
SARL 3C INVEST	120	22 009	50	7 500	258 896	5 304
SCI FAC	1 200	12 394	50	600	34 863	11 194
SCI EMICEDRE 1	1 000	- 27 185	50	500	15 153	- 1
SCI DENFERT INVEST	1 000	- 29 501	50	500	32 556	4 740
SAS SOLAR INNOVATION	1 000	721	50	500	8 883	- 5
SCI EMICEDRE 2 AIX	1 000	- 4 110	50	500	22 918	1 975
SCI EMICEDRE 3 MONTELMAR	1 000	- 27 739	50	500	22 425	- 28 939
SCI LUZECH INVEST	10 000	- 159 925	42	4 200	78 127	13 720

SCI 2FL	1 000	5 902	37	370	66 856	14 670
SCI DE L'INNOVATION	1 000	32 938	35	350	125 831	31 938
SC SDB2	1 000	- 98 649	30	300	7 998	- 4 266
SCI SDB	1 000	- 112 173	30	300	7 430	- 4 502
SCI BRON INVEST	75 000	- 101 866	33	25 000	89 438	- 9 505
SCI VALLON EN SULLY	1 200	- 163 832	33	400	118 100	- 86 191
SC ZELLA INVEST	12 000	407 324	20	2 400	-	114 805
SCI MEILLE IMMO 1	1 000	- 32 027	20	200	7 828	- 4 516
SCI INVESTIMMO 1	10 000	25 958	20	2 000	116 800	25 958
SARL CYG	45 000	236 010	11	2 500	933 383	45 550

h

État des Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

État des créances		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Prêts		5 705 000	-	5 705 000
Autres créances clients		141 153	141 153	-
État et collectivités Publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	7 109	7 109	-
Groupe et associés		2 447 478	2 447 478	-
Débiteurs divers		48 593	48 593	-
Charges constatées d'avance		17 302	17 302	-
TOTAUX		8 366 637	2 661 637	5 705 000

Valeur Mobilières de placement et trésorerie :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Trésorerie	N	N-1
Valeur mobilière de placement (VMP)	1 320 000	1 370 000
Banques	29 358	140 566
TOTAL	1 349 358	1 510 566

u

PASSIF

Capitaux propres :

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	1 145	873,36
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		0
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	1 145	873,36

Libellé	Solde ouverture	Affectation résultat	+ Variations	- Variations	Solde clôture
Capital Social	1 000 000				1 000 000
Réserve légale	100 000				100 000
Réserves statutaires, contractuelles	-				-
Dividendes	-	100 000			-
Autres réserves	8 907 726	1 355 000			10 262 726
Report à nouveau	126 762				126 762
Résultat de l'exercice	1 455 000	- 1 455 000			260 959

u

État des Dettes :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

État des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	108	108	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine (1)	165 648	12 023	51 144	102 482
Fournisseurs et comptes rattachés	25 129	25 129	-	-
Personnel et comptes rattachés	11 437	11 437	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	9 117	9 117	-	-
Impôts sur les bénéfices	61 580	61 580	-	-
T.V.A	29 451	29 451	-	-
Autres impôts et taxes	2 531	2 531	-	-
Groupe et associés (2)	1 003	1 003	-	-
TOTAUX	306 005	152 379	51 144	102 482
(1) Dont Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
(1) Dont Emprunts remboursés en cours d'exercice	11 732			
(2) Dont Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	863			

Charges à Payer :

Charges à Payer	Montant
<i>Congés payés</i>	
Congés payés	4 213
Charges sociales	1 883
Charges fiscales	-
<i>Intérêts Courus</i>	
Banques	108
Concours bancaires courants	-
Factures à recevoir	5 379
<i>Autres Charges</i>	
Organismes Sociaux	776
Autres charges fiscales	1 955
Divers	-
TOTAL	14 314

Autres Informations Spécifiques :

Engagements Financiers donnés et reçus :

Type Engagement	Engagement donné	Engagement reçu
Autres engagements donnés	165 648,42	
Emprunt BP AURA		
Total	165 648.42	-

L'emprunt de 200 000€ signé avec la BPAURA dans le cadre de l'acquisition du bien immobilier situé 1 Place Fourneyron à St Etienne est garanti par une hypothèque légale spéciale de prêteur de deniers à hauteur de 100% du capital emprunté.

Honoraires du Commissaire aux Comptes :

	CAC
Mission de contrôle légal des comptes	4 504
Autres prestations	
TOTAUX	4 504

u

HFC INVEST

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1 000 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : ST CHAMOND (42400) PARC D'ACTIVITES STELYTEC LE STELYCUBE

498 172 220 RCS SAINT ETIENNE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2025

Pour copie certifiée conforme

**La Gérance
Cédric FABRE**

Signé par :

075A687040AF43A

Le Signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes par l'intermédiaire de la plateforme Docusign qui satisfait aux dispositions de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017, au moyen d'un certificat électronique conforme aux normes RGS et eIDAS.

- BILAN ACTIF -

SARL HFC INVEST

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	24 700		24 700	24 700
Constructions	222 300	33 345	188 955	200 070
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	13 000	5 572	7 428	9 285
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations	2 119 375		2 119 375	2 139 430
Créances rattachées à participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	5 705 000		5 705 000	5 900 000
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	8 084 375	38 917	8 045 458	8 273 484
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés	141 153		141 153	37 538
Autres créances	2 503 181		2 503 181	2 068 547
Charges constatées d'avance	17 302		17 302	831
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	1 320 000		1 320 000	1 370 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	29 358		29 358	140 566
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	4 010 995		4 010 995	3 617 483
Frais émissions des emprunts (V)				
Primes remboursements emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	12 095 369	38 917	12 056 452	11 890 967
Renvois:				
(1) Dont à moins d'un an :				
(2) Dont à moins d'un an :				

- BILAN PASSIF -

SARL HFC INVEST

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 1 000 000,00)	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	10 262 726	8 907 726
Report à nouveau	126 762	126 762
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	260 959	1 455 000
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	11 750 447	11 589 488
AUTRES FONDS PROPRES		
Montant des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	165 756	178 036
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 129	12 754
Dettes fiscales et sociales	114 116	43 662
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 003	67 028
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	306 005	301 479
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (IV)		
TOTAL PASSIF GENERAL (I + I bis + II + III + IV)	12 056 452	11 890 967
Renvois :		
(1) Dont à moins d'un an	152 379,00	135 831,00
(2) Dont emprunts participatifs		

- COMPTE DE RESULTAT -

SARL HFC INVEST

du 01/01/2025 au 31/12/2025

			31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	511 603		511 603	433 098
Chiffre d'affaires net	511 603		511 603	433 098
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				7 500
Produits des cessions d'immobilisations, incorporelles et corporelles				
Autres produits			5 839	
Total des produits d'exploitation I (1)			517 442	440 598
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (1)			103 656	78 374
Impôts, taxes et versements assimilés			5 399	7 728
Salaires			306 131	336 552
Cotisations sociales			40 172	46 474
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements			12 972	12 972
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux dépréciations				
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			27 652	9
Total des charges d'exploitation II (2)			495 983	482 110
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			21 459	-41 512
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

- COMPTE DE RESULTAT -

SARL HFC INVEST

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations (2)	89 323	92 875
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	52 000	156 000
Autres intérêts et produits assimilés (2)	222 688	155 710
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		195
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	364 011	404 780
Charges Financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)	19 302	5 765
Différences négatives de change		123
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	20 055	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)	39 357	5 888
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	324 655	398 892
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	346 114	357 380
Produits Exceptionnels (VII)		1 430 469
Charges Exceptionnelles (VIII)		276 227
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		1 154 242
Participation des salariés aux résultats (IX)	8 000	12 000
Impôts sur les bénéfices (X)	77 155	44 622
TOTAL DES PRODUITS, (I+III+V+VII)	881 453	2 275 847
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	620 494	820 847
BENEFICE OU PERTE	260 959	1 455 000
Renvois:		
(1) dont redevances de crédit-bail mobilier		
(1) dont redevances de crédit-bail immobilier		
(2) dont produits concernant les entités liées		153 186,00
(3) dont intérêts concernant des entités liées		

SARL HFC INVEST

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 12 056 452€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 260 959€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Changement de règles et méthodes comptables:

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Conformément à l'article 27 du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, ces modifications n'entraînent pas de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principaux reclassements et les regroupements qui ont été opérés dans la colonne comparative «31-12-2024», entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers sont les suivants :

- la ligne «Charges constatées d'avance» est remontée entre la rubrique des «Créances» et celle des «Valeurs mobilières de placement»;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste «Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions»;

Les principaux autres impacts de ce nouveau règlement dans les comptes de l'exercice 2025 concernent :

- la suppression des transferts de charges,
- Le réaffectation des cession d'immobilisations.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du règlement n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, tel que modifié par les règlements de l'Autorité des normes comptables, notamment le règlement n° 2022-06.

À compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2025 et conformément au règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, seules les opérations suivantes sont, le cas échéant, comptabilisées dans le résultat exceptionnel :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur (conséquences susceptibles d'avoir une influence sur le jugement des utilisateurs des états financiers et sur leurs décisions) et inhabituel (non lié à l'exploitation normale et courante);
- Les écritures comptables d'origine purement fiscale, notamment les provisions réglementées et les amortissements dérogatoires;
- Les changements de méthode comptable si l'impact est comptabilisé en résultat plutôt qu'en capitaux propres;
- Les corrections d'erreurs sauf s'il s'agit de corriger une écriture imputée sur les capitaux propres.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'entité respecte les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après et dans les règles et méthodes comptables complémentaires ANC 2022-06.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT :

ACTIF

Immobilisations :

- Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, incluant les frais directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation estimée. Lorsque des composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, ils font l'objet d'un plan d'amortissement distinct. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle d'un actif devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation probable. Les coûts de développement répondant aux critères d'activation sont inscrits à l'actif et amortis sur leur durée d'utilisation estimée.

Le cas échéant, le fonds commercial est amorti sur sa durée d'utilisation ou, à défaut, fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes) sont inclus dans la valeur d'entrée des actifs.

Les coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'immobilisations ne sont pas incorporés dans le coût des actifs et sont comptabilisés en charges.

- Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+	+	-	-	Valeur brute fin exercice
		Réévaluations	Acquisitions	Virements	Cessions/rebuts	
Terrain	24 700	-	-	-	-	24 700
Constructions	222 300	-	-	-	-	222 300
Installations générales, agencements, aménagements divers	13 000	-	-	-	-	13 000
Total Immobilisations Corporelles (II)	260 000	-	-	-	-	260 000

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+	+	-	-	Valeur brute fin exercice
		Réévaluations	Acquisitions	Virements	Cessions/rebuts	
Autres participations	2 139 430	-	-	-	20 055	2 119 375
Prêts et autres immobilisations financières	5 900 000	-	5 000	-	200 000	5 705 000
Total Immobilisations Financières (III)	8 039 430	-	5 000	-	220 055	7 824 375
TOTAUX (I+II+III)	8 299 430	-	5 000	-	220 055	8 084 375

- Amortissements :

Amortissements	Début exercice	+	-	Fin exercice
		Amortissement	Reprise	
Constructions sur sol propre	22 230	11 115	-	33 345
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencés, aménag. divers	3 715	1 857	-	5 572
Total Amortissement. Corporelles (Total II)	25 945	12 972	-	38 917
TOTAUX	25 945	12 972	-	38 917

- Immobilisations Financières :

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces immobilisations n'ont pas été intégrés dans les valeurs immobilisées et sont comptabilisés en charges.

Immobilisations Financières	Valeur brute Début exercice	+	+	-	-	Valeur Brute Fin exercice
		Réévaluations	Acquisitions	Virements	Cessions/Rebuts	
Autres participations	2 139 430	-	-	-	20 055	2 119 375
Prêts & Autres Immo financières	5 900 000	-	5 000	-	200 000	5 705 000
TOTAUX	8 039 430	-	5 000	-	220 055	7 824 375

- Filiales et Participations :

Les titres de participation dans les sociétés contrôlées de manière exclusive sont évalués selon la méthode de la mise en équivalence lorsque cette méthode est appliquée.

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable nette des titres détenus	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice
-Filiales détenus à + de 50%						
SCI FSE ST ETIENNE	1 000	46 995	100	463 110	18 893	- 27 977
SARL FP IMMOBILIER	10 000	- 179 944	100	10 000	-	- 18 589
SARL DEMATICALL	100 000	583 816	100	9 418	1 402 837	224 076
SCI FSE VALENCE	1 000	- 10 930	100	47 039	49 295	15 587
SCI LE 4 INVEST	10 000	- 18 579	100	10 100	58 328	7 215
SCI E2F MONTELMAR	1 200	- 35 586	80	960	15 483	629
SCI EFK	1 000	136 198	80	141 582	82 536	44 457
SAS HFK	1 481 000	1 805 688	60	888 600	431 127	232 720
-Participations détenues entre 10% et 50%						
SAS NEXT STEP AUDIT	40 000	136 005	50	41 000	1 130 973	27 879
SARL BAFY	12 000	478 267	50	6 000	299 785	112 356
SC FL2	1 000	- 104 511	50	500	6 929	- 5 532
SCI FL	1 000	- 88 112	50	500	7 848	- 3 535
SARL 3C INVEST	120	22 009	50	7 500	258 896	5 304
SCI FAC	1 200	12 394	50	600	34 863	11 194
SCI EMICEDRE 1	1 000	- 27 185	50	500	15 153	- 1
SCI DENFERT INVEST	1 000	- 29 501	50	500	32 556	4 740
SAS SOLAR INNOVATION	1 000	721	50	500	8 883	- 5
SCI EMICEDRE 2 AIX	1 000	- 4 110	50	500	22 918	1 975
SCI EMICEDRE 3 MONTELMAR	1 000	- 27 739	50	500	22 425	- 28 939
SCI LUZECH INVEST	10 000	- 159 925	42	4 200	78 127	13 720

SCI 2FL	1 000	5 902	37	370	66 856	14 670
SCI DE L'INNOVATION	1 000	32 938	35	350	125 831	31 938
SC SDB2	1 000	- 98 649	30	300	7 998	- 4 266
SCI SDB	1 000	- 112 173	30	300	7 430	- 4 502
SCI BRON INVEST	75 000	- 101 866	33	25 000	89 438	- 9 505
SCI VALLON EN SULLY	1 200	- 163 832	33	400	118 100	- 86 191
SC ZELLA INVEST	12 000	407 324	20	2 400	-	114 805
SCI MEILLE IMMO 1	1 000	- 32 027	20	200	7 828	- 4 516
SCI INVESTIMMO 1	10 000	25 958	20	2 000	116 800	25 958
SARL CYG	45 000	236 010	11	2 500	933 383	45 550

État des Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

État des créances		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Prêts		5 705 000	-	5 705 000
Autres créances clients		141 153	141 153	-
État et collectivités Publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	7 109	7 109	-
Groupe et associés		2 447 478	2 447 478	-
Débiteurs divers		48 593	48 593	-
Charges constatées d'avance		17 302	17 302	-
TOTAUX		8 366 637	2 661 637	5 705 000

Valeur Mobilières de placement et trésorerie :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Trésorerie	N	N-1
Valeur mobilière de placement (VMP)	1 320 000	1 370 000
Banques	29 358	140 566
TOTAL	1 349 358	1 510 566

PASSIF

Capitaux propres :

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	1 145	873,36
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		0
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	1 145	873,36

Libellé	Solde ouverture	Affectation résultat	+ Variations	- Variations	Solde clôture
Capital Social	1 000 000				1 000 000
Réserve légale	100 000				100 000
Réserves statutaires, contractuelles	-				-
Dividendes	-	100 000			-
Autres réserves	8 907 726	1 355 000			10 262 726
Report à nouveau	126 762				126 762
Résultat de l'exercice	1 455 000	- 1 455 000			260 959

État des Dettes :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

État des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	108	108	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine (1)	165 648	12 023	51 144	102 482
Fournisseurs et comptes rattachés	25 129	25 129	-	-
Personnel et comptes rattachés	11 437	11 437	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	9 117	9 117	-	-
Impôts sur les bénéfices	61 580	61 580	-	-
T.V.A	29 451	29 451	-	-
Autres impôts et taxes	2 531	2 531	-	-
Groupe et associés (2)	1 003	1 003	-	-
TOTAUX	306 005	152 379	51 144	102 482
(1) Dont Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
(1) Dont Emprunts remboursés en cours d'exercice	11 732			
(2) Dont Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	863			

Charges à Payer :

Charges à Payer		Montant
<i>Congés payés</i>	Congés payés	4 213
	Charges sociales	1 883
	Charges fiscales	-
<i>Intérêts Courus</i>	Banques	108
	Concours bancaires courants	-
<i>Autres Charges</i>	Factures à recevoir	5 379
	Organismes Sociaux	776
	Autres charges fiscales	1 955
	Divers	-
TOTAL		14 314

Autres Informations Spécifiques :

Engagements Financiers donnés et reçus :

Type Engagement	Engagement donné	Engagement reçu
Autres engagements donnés	165 648,42	
Emprunt BP AURA		
Total	165 648.42	-

L'emprunt de 200 000€ signé avec la BPAURA dans le cadre de l'acquisition du bien immobilier situé 1 Place Fourneyron à St Etienne est garanti par une hypothèque légale spéciale de prêteur de deniers à hauteur de 100% du capital emprunté.

Honoraires du Commissaire aux Comptes :

	CAC
Mission de contrôle légal des comptes	4 504
Autres prestations	
TOTAUX	4 504